



RÈGLEMENTS OFFICIELS

CONCOURS JARDINS FLEURIS 2018 VILLE DE SAINT-CONSTANT

1. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible:

- 1.1. Vous devez être âgé de 18 ans et plus au moment du concours et être résident de Saint-Constant. Une pièce d'identité sera exigée lors de la récupération des prix. Le défaut de fournir cette preuve peut mener à la disqualification;
- 1.2. Les employés de la Ville de Saint-Constant de même que leur famille et les membres du conseil municipal ne sont pas admissibles au concours;
- 1.3. Les gagnants d'une saison précédente doivent attendre deux (2) ans avant de pouvoir présenter leur candidature à nouveau;
- 1.4. Toute personne participant au concours a, au préalable, lu et, par conséquent, accepté le présent règlement.

2. COMMENT PARTICIPER — AUCUN ACHAT REQUIS

Les inscriptions ont lieu du 4 juin au 8 juillet 2018 (HE). La participation doit être effectuée en ligne, via l'adresse courriel communication@saint-constant.ca ou encore la messagerie de la page Facebook Ville de Saint-Constant. Vous êtes invités à nous faire parvenir une ou des photos de votre aménagement paysager ou de celui du citoyen que vous désirez inscrire. Vous êtes également appelé à voter pour déterminer le prix «Coup de cœur 2018» sur notre plateforme citoyenne B-CITI.

NOUVEAUTÉ : Les citoyens peuvent inscrire un membre de leur famille, un voisin ou encore un ami, résident de Saint-Constant. Il suffit simplement d'indiquer vos coordonnées ET celle de la personne que vous désirez inscrire.

Comment faire?

- 1- Prenez un MAXIMUM de TROIS (3) photos avec votre cellulaire de l'aménagement paysager de l'avant de la maison.
- 2- Envoyez-nous par courriel au communication@saint-constant.ca ou par messagerie privée Facebook la ou les photos de l'aménagement paysager **d'ici le 8 juillet 2018.**
- 3- Indiquez votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone et ajoutez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne que vous désirez inscrire ou du commerce que vous inscrivez, **si applicable.**

3. DÉROULEMENT/ÉCHÉANCIER

La délibération du jury se tiendra entre le 9 et le 20 juillet 2018. Les candidats retenus à titre de finalistes seront avisés dans la semaine du 23 juillet 2018. Les prises de photos professionnelles auront lieu entre le 24 juillet et le 5 août 2018. La remise de prix se fera lors d'un événement qui aura lieu dans la semaine du 10 septembre 2018.





RÈGLEMENTS OFFICIELS

CONCOURS JARDINS FLEURIS 2018 VILLE DE SAINT-CONSTANT

4. PRIX

Bons d'achat chez les commerçants de Saint-Constant.

Lauréats catégorie « résidence » Un gagnant par district (8) :

150 \$ — Devanture ou balcon

Lauréat catégorie « commerciale » : 150 \$ — Devanture ou terrasse

Lauréat « Coup de cœur » : 100 \$ — Devanture ou balcon

Prix « Ami des jardins fleuris » : 50 \$ — Citoyen ayant inscrit un résident

Prix de participation : 50 \$ — Tirage parmi tous les participants

Valeur totale de tous les prix : 1 550 \$. Les gagnants sont responsables des coûts et frais supplémentaires associés aux prix. Les prix ne sont pas transférables ni monnayables et doivent être acceptés tels quels.

5. ATTRIBUTION DE PRIX

Une fois contacté, les gagnants devront communiquer avec la Ville, par téléphone, au 450 638-2010 (poste 7460) dans les dix (10) jours suivants l'annonce du gagnant. Il est également possible de joindre la Ville par courriel à communication@saint-constant.ca pour réclamer les prix. Au-delà de dix (10) jours, la Ville de Saint-Constant se réserve le droit d'annuler les prix. Les gagnants devront se déplacer pour venir chercher leur prix lors des heures d'ouverture des bureaux de la Ville de Saint-Constant. Au besoin, un mandataire peut passer chercher les prix, si une entente est prise avec la Ville au préalable.

6. CONSENTEMENT

En participant au concours, vous acceptez que votre photo soit utilisée par la Ville de Saint-Constant sans compensation afin de promouvoir ledit concours. Vous acceptez également que votre nom et prénom, votre photo, votre adresse ainsi que les renseignements et photos de l'aménagement floral soient utilisés sans compensation dans la promotion et la diffusion du présent concours. Finalement, vous acceptez qu'une photo de vous soit prise lors de la remise du prix et que celle-ci soit diffusée, sans compensation, sur les médias sociaux et dans les autres outils de communication de la Ville. Vous consentez également à exonérer de responsabilité la Ville de Saint-Constant, ses employés et les membres du conseil municipal de toute problématique liée aux prix à la suite de la remise de ceux-ci. Le participant accepte que la Ville utilise les renseignements personnels qu'il lui a fournis à des fins d'administration du concours et d'attribution du prix.



RÈGLEMENTS OFFICIELS

CONCOURS JARDINS FLEURIS 2018 VILLE DE SAINT-CONSTANT

GRILLE D'ÉVALUATION		
CRITÈRES		POINTAGE
PROPRETÉ — propreté, ordre et rangement	GÉNÉRALE	/5
PLANTATIONS LIGNEUSES (arbres, arbustes et haies) — Situation, originalité, équilibre et harmonie		/30
PLANTATIONS HERBACÉES (fleurs) — Situation (annuelles et vivaces), originalité — Quantité et diversité — Équilibre et harmonie — Entretien (taille et maladies)		/25
INTÉGRATION DE L'EMBLÈME FLORAL — Intégration de la clématite aux arrangements		/5
PELOUSE ET COUVRE-SOL — Utilisation et entretien		/5
MATÉRIAUX INERTES — Situation sur le terrain — Uniformité des matériaux — Intégration avec la végétation — Qualité de la réalisation (construction)		/15
ASPECT GÉNÉRAL, APPRÉCIATION		/15
TOTAL		/100

7. DROITS DU PROMOTEUR (VILLE DE SAINT-CONSTANT)

La Ville de Saint-Constant se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à ce concours, et ce, sans préavis, advenant une irrégularité dans le processus. Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales et provinciales, ainsi qu'à tous les règlements municipaux. La Ville de Saint-Constant se réserve le droit d'exclure de ce concours toute personne qui ne respecte pas le présent règlement.





RÈGLEMENTS OFFICIELS

CONCOURS JARDINS FLEURIS 2018 VILLE DE SAINT-CONSTANT

8. RÉGIES DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC

La Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec n'est pas associée à ce concours et ne peut être tenue responsable de quelque manière que ce soit de toute question relative au concours.

9. FACEBOOK

Le concours n'est pas géré, associé, ni commandité par Facebook. Pour des questions, des commentaires ou des plaintes, vous devez contacter la Ville de Saint-Constant. Facebook ne peut être tenu responsable en cas de problèmes en lien avec le présent concours.

